



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2021-055

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI  
Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE AMPUS FESTIVITES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-021 du 13 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 15 200€ dont 2 500€ pour le Comité Ampus Festivités.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de subvention complémentaire de l'association Comité Ampus Festivités pour l'année 2021.

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2021
6574	COMITE AMPUS FESTIVITES	4 500,00 €
	TOTAL	4 500,00 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la crise sanitaire du COVID-19 a impacté les finances communales ainsi que la vie des associations de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention complémentaire à l'association Comité Ampus Festivités pour un montant de 4 500,00 €,

PRECISE que les crédits seront ouverts en décision modificative n°1 exercice 2021,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

